

Année universitaire 2019 - 2020

Ecole de Droit

DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Conseil de Gestion : avis favorable le 27 juin 2019

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Licence Professionnelle	Master
Contrôle via l'appel, dans tous les EC en évaluation continue (quelle que soit l'UE) Défaillance au-delà de 1 absence justifiée ou injustifiée (par EC)	Contrôle via l'appel, dans tous les EC en évaluation continue (quelle que soit l'UE). + au-delà de 2 absences justifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE. + au-delà de 2 absences injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Nombre d'absences tolérées pour les épreuves d'évaluation continue :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées (oui/non) :

Licence Professionnelle	Master
Non Une absence tolérée, puis défaillance de l'étudiant	Oui En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{de} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Modalités de compensation

(Ce paragraphe ne concerne pas les DUT, Licences, et Licences Professionnelles dont les modalités de compensation sont définies par la réglementation nationale ; ne concerne pas non plus les masters dont les modalités de compensation sont définies par mention dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences).

Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Jeudi 27 juin 2019 à 17 heures – Salle des Actes

Présents : M. ANDRIEUX - Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND – Mme CAIRE- Mme CAMUS- M. CHAPELON – M. DEVISE – Mme DUBOIS- M. RASCHEL- Mme ROCHE.

Présents à titre de membres invités : Mme BRINGUIER –Mme LACROIX- M. MAYMONT.

Excusés ayant donné procuration : Mme CHABRIDON- Mme JACQUEMET-GAUCHE- M. LE POMMELEC – Mme MARLIAC.

Excusée : Mme BINEAU

Présidence de la séance : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

2 –Ajustement des maquettes et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Le document complémentaire relatifs aux modalités de contrôle des connaissances de l'Ecole de Droit est présenté et approuvé (une abstention) après avoir été soumis au vote.

Clermont-Ferrand, le 28 juin 2019,

La secrétaire de séance,


Claire-Marie BRINGUIER



Le Doyen,

Christine BERTRAND

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2019 - 2020

CAPACITE EN DROIT

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 27 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Nadine BREGHEON, nadine.bregheon@uca.fr

Contact en scolarité : (NOM Prénom, adresse de messagerie)

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Stages

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative

Evaluation des connaissances

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2nde chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Capacité en droit 1^{ère} année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Introduction au droit		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit constitutionnel		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : Institutions administratives		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Droit public													
EC 5 : Droit privé													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{de} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit des obligations		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit commercial		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 3 : Droit des personnes et de la famille		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Droit européen		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

L'inscription en 2^{ème} année est possible pour les candidats qui ont validé un semestre d'enseignement de la 1^{ère} année.

Capacité en droit 2^{ème} année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit administratif		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit civil notarial		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 3 : Economie politique		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : Droit public													
EC 5 : Droit privé													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement d'examen			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EC 1 : Droit du travail		1	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : Droit pénal		1	EvT		1	O	10 min	1	O	10 min	1	E	1H
EC 3 : Procédure civile		1	EvT		1	O	15 min	1	O	15 min	1	E	1H
EC 4 : Finances publiques		1	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves d'évaluation continue est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

Conformément aux textes qui prévoient et fixent le régime du certificat de capacité en droit, l'obtention de ce diplôme ouvre l'accès aux études de droit avec :

- L'entrée en 1^{ère} année de licence en droit pour les titulaires de la capacité en droit,
- L'admission directe en 2^{ème} année de licence en droit pour les étudiants qui ont validé l'ensemble des 2 années d'étude avec une moyenne au moins égale à 15/20



**SCOLARITÉ LICENCE
DROIT ÉCONOMIE GESTION**

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

Licence Administration Economique et Sociale

Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : avis favorable le 27 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a horizontal line.

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique de la licence AES

- Sébastien Marchand, sebastien.marchand@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Responsable N1 : Nadine Bregheon, nadine.bregheon@uca.fr
- Responsable N2 : Mélanie Albaret, melanie.albaret@uca.fr
- Responsable N3-AES : Sébastien Rongier, sebastien.rongier@uca.fr
- Parcours N3-Métiers de l'immobilier : Bernard Piganiol, bernard.piganiol@uca.fr

Contact en scolarité

- Responsable de scolarité : Christelle Montigné, christelle.montigne@uca.fr
- Scolarité N1 : Oriane Ferrand, Oriane.FERRAND@uca.fr
- Scolarité N2 : Andrée Sauton, andree.sauton@uca.fr
- Scolarité N3 : Magalie Cousteix, magalie.cousteix@uca.fr

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGES

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 3 niveaux (N1, N2 et N3) de deux semestres chacun. (Cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE) **regroupées en blocs de connaissances et compétences (bloc fondamental, bloc transversal, bloc complémentaire)**. Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs ») (cf. Annexes).

Au **niveau 1 (N1)** et au **niveau 2 (N2)** de licence, les **UE des blocs fondamentaux et transversaux** sont obligatoires. **A ces niveaux (N1 et N2), il est également nécessaire de choisir au moins une UE au sein des blocs complémentaires parmi celles proposées.** Au **niveau 3 (N3)**, les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription aux UE des blocs complémentaires (N1 et N2) ou au parcours (N3) est à faire obligatoirement en ligne (<https://inscription.uca.fr>). Au premier semestre **en cas d'absence de choix, l'étudiant sera affecté d'office à l'UE du bloc complémentaire qui correspond au bloc fondamental de la mention.** Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à **l'UE du bloc complémentaire** du semestre précédent.

L'étudiant peut changer d'unité **d'UE de bloc complémentaire** à chaque semestre. **Une fois ce choix effectué, celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les étudiants « **Ajournés Admis Conditionnels** » AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et est obligatoire sur le site d'inscription (<https://inscription.uca.fr>). Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) ou en travaux dirigés (TD).

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE de tous les blocs.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées *uniquement* à la Scolarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD de toutes les Unités d'Enseignement est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

Pour les TD, à partir de la 3ème absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière. Il bénéficie alors des évaluations de seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 4 (relatif aux évaluations).

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017, le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances et des compétences.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant **selon la capacité d'accueil des groupes choisis**,
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après (cf. maquettes). Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Etudiant salarié (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail)
- Etudiant en situation de handicap permanent ou temporaire (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant chargé de famille (joindre un justificatif)
- Etudiant bénéficiant à l'UCA d'un statut permettant un RSE (joindre la décision de l'Université) : (préciser le statut)
- Etudiant inscrit en double cursus (le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde)
- Etudiante enceinte (joindre les documents attestant cet état)
- Etudiant en situation de longue maladie (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant entrepreneur (joindre un justificatif)

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines après la date de début de semestre ou 2 semaines après la signature d'un contrat de travail. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. La demande doit être effectuée pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'étude et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

- a) Pour l'évaluation initiale :
 - les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,

- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
 - pour les matières évaluées en partie en évaluation terminale (EvT) et en partie en évaluation continue (EvC), aucune épreuve de substitution à l'EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.
- b) Pour l'évaluation en seconde chance, un rattrapage est organisé par matière (EC) à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées à la scolarité au minimum 1 mois avant le début du stage. L'étudiant saisit sa convention de stage sur l'application « P-Stage » dans l'ENT sous réserve de validation administrative et pédagogique.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de trois jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. **En Licence 3 année Gestion, le stage pourra commencer le lundi 20 avril 2020 après la fin des EvT (le vendredi 17 avril et samedi 18 avril 2020).**

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées **par des épreuves en EvC ou EvT**, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2nde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

** Liste non exhaustive. En dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux évaluations terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la session de seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'étude.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les matières évaluées exclusivement en évaluation continue, il n'y a pas d'évaluation terminale lors de la phase d'évaluation initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une seconde chance en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Evaluation initiale

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde chance : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en évaluation initiale ne sont pas concernés par la seconde chance. Tous les étudiants ajournés (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à la session initiale sont concernés. Un étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde chance (présence aux examens contrôlée par le CROUS).

Article 5.4 Seconde chance : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en EvC ou en EvT lors de l'évaluation initiale. La meilleure des 2 notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance est retenue. Si l'étudiant a été défaillant en évaluation initiale, seule sa note de 2^{nde} chance sera prise en compte.

Article 5.5 Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 30 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS. La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS). L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits. Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisée. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisée.

Attention : les matières évaluées à la fois en EvT et en EvC sont acquises uniquement si la moyenne EvT + EvC est supérieure ou égale à 10/20. En seconde chance, la note obtenue remplace les notes (EvT + EvC) si celle-ci est supérieure à la note de l'évaluation initiale.

Article 6.1 Règles de Compensation au niveau 1

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.2 Règles de Compensation au niveau 2

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 2 nécessite à la fois :

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 2 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.3 Règles de Compensation au niveau 3

Mentions Droit et AES

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 2 nécessite à la fois :

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 2 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Economie

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois :

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc professionnalisation sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc

compétences transversales et le bloc professionnalisation. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Gestion

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.4 Règles de Compensation pour les qualifications complémentaires

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les **UE** choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage au niveau 2 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 du niveau 1 ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider le niveau en cours, ainsi que les crédits non validés du niveau précédent. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premiers niveaux de la licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits du niveau 1 et validé au minimum 45 crédits du niveau 2. Dans ce cas, l'étudiant(e) inscrit au niveau 3 devra obtenir les crédits manquants du niveau inférieur. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Après le S1, le passage dans une autre mention se fait automatiquement. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la précédente mention, il devra, à la seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la nouvelle mention.

Après le S2, sauf dispositions spécifiques (voir infra), si l'étudiant a suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée du niveau 1, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé les UE de ce bloc complémentaire. S'il n'a pas suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention demandée.

Après le S3 et le S4, sauf dispositions spécifiques (voir infra), le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la précédente mention, il devra, lors des épreuves de seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la nouvelle mention.

Article 10.1 Passage de la licence mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Avec une qualification complémentaire Economie (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC économie de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie.

Avec une qualification complémentaire Gestion (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC gestion de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Gestion.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Economie ou Gestion vers une licence mention Droit ou AES

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.3 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique après le S2 et le S3. Après le S4, si l'étudiant a suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, (avec ou sans QC).

QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des **UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de VES pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission de VES pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu en niveaux 1 et 2. L'étudiant doit obligatoirement suivre les **UE du bloc complémentaire** correspondant **au bloc fondamental de sa mention** pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les **UE en Economie du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les **UE en Gestion du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Droit du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Gestion du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE en Droit du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE en Sciences sociales du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE** en Economie **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE** en Langues vivantes **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE** en Langues vivantes **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Article 11.2 Pour la double licence

L'inscription administrative supplémentaire s'effectue en niveau 3.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Gestion du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) - Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

ANNEXES

MAQUETTES DE LA FORMATION

Maquettes des niveaux 1 à 3 en pages suivantes.

Niveau 1

Compensation intégrale : ☒ oui ☐ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 2

Compensation intégrale : ☐ oui ☒ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours AES

Compensation intégrale : ☐ oui ☒ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 51 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours métier de l'immobilier

Compensation intégrale : ☒ oui ☐ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

N1 AES - Semestre 1	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
EvC/EvT															
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en AES			18												
UE 1 : Introduction au droit public	30	16	6		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Introduction à l'économie	30	16	6		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Introduction à la sociologie	30	16	6		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE 1 : Actualité économique et sociale		16	3		EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
Parcours standard															
UE 2 : Méthodologie et test de positionnement			3												
EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		16		3	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Test de positionnement numérique					EvC		min 2	A		1	A		1	A	
EC 3 : Test de positionnement de rentrée					EvT		1	E	45min				1	E	45min
Parcours "remédiation"															
UE 2 : Méthodologie et test de positionnement			3												
EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		16			EvC		2	E et O							
EC 2 : Approfondissement disciplinaire		16		3	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Test de positionnement numérique					EvC		min 2	A		1	A		1	A	
EC 4 : Test de positionnement de rentrée					EvT		1	E	45min				1	E	45min
Parcours "réorientation"															
UE 2 : Aides personnalisées et test de positionnement			3												
EC 1 : Aide personnalisée		30		3	EvC		2	E ou O ou M					1	E ou O	
EC 2 : Test de positionnement numérique					EvC		min 2	A		1	A		1	A	
EC 3 : Test de positionnement de rentrée					EvT		1	E	45min				1	E	45min
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)			6	6											
UE 1 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit			6												
EC 1 : Introduction au droit privé	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Introduction au droit international public et européen	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion			6												
EC 1 : Histoire des organisations et des faits économiques	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Grandes fonctions de l'entreprise	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Sciences sociales			6												
EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Introduction à la science politique	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport. Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

N1 AES - Semestre 2	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en AES			18												
UE 1 : Droit constitutionnel 1	30	16	6		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
UE 3 : Sociologie : Auteurs et théories	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
Parcours standard															
UE 1 : Anglais		15	3		EvC		Min 2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
UE 2 : Méthodologie de la dissertation		16	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Parcours "remédiation"															
UE 1 : Anglais		15	3		EvC		Min 2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
UE 2 : Méthodologie de la dissertation			3												
EC 1 : Méthodologie de la dissertation		16		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Méthodologie de la dissertation (avec renforcement)		16			EvC		2	E							
Parcours "réorientation"															
UE 1 : Anglais		15	3		EvC		Min 2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
UE 2 : Aide personnalisée		25	3		EvC		2	E ou O ou M					1	E ou O E ou O ou M	
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)			6												
UE 1 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit			6												
EC 1 : Droit civil 1	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion			6												
EC 1 : Microéconomie 1 : Marchés et prix	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Principe de management	20			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales			6												
EC 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 2	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Science politique	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h

Stage complémentaire	
----------------------	--

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

N2 AES - Semestre 3	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en AES			18												
UE1 : Droit administratif 1	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Histoire des idées politiques	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Macroéconomie 2 : politiques économiques I	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE 1 : Transversale			6												
EC1 : Statistiques		20		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Anglais		15		1	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC3 : Projet personnel et professionnel 1		10		1	EvC		2	M		1	M		1	M	
EC4 : Méthode du commentaire juridique		10		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC5 : Méthode du commentaire en culture générale		10		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)			6												
UE 1 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit			6												
EC 1 : Droit civil 1	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit commercial	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie			6												
EC 1 : Problèmes démographiques contemporains	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Microéconomie 2 : Comportements Microéconomiques	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRE en Sciences sociales			6												
EC 1 : Problèmes démographiques contemporains	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Actualité politique et juridique		16		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : COMPETENCES en Qualification vers licence PRO			6												
EC 1 : Enseignements professionnalisants	40			6	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

N2 AES - Semestre 4	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EcT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en AES			18												
UE1 : Droit administratif 2	40	16	6		EvC/EvT	50%+50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Macroéconomie 3 : Politiques économiques II	30	16	6		EvC/EvT	50%+50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
UE3 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	30	16	6		EvC/EvT	50%+50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)			6												
UE 1 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit			6												
EC 1 : Droit civil 2	40			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit budgétaire	20			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie			6												
EC 1 : Banques et marchés financiers	20			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Economie régionale et aménagement du territoire	30			3	EvC		2	E					1	E	1h
UE 3 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales			6												
EC 1 : Sociologie du travail et des organisations	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Droit budgétaire	20			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : COMPETENCES en Qualification vers licence PRO			6												
EC 1 : Enseignements professionnalisant	30			3	EvC		2	E		1	E/O	1h	1	E/O	1h
EC 2 : Projet tutoré ou stage		30		3	EvC		2	O/M		1	O/M		1	O/M	
Bloc C - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE 1 : Anglais et méthode			3												
EC1 : Anglais		15		2	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Méthode du commentaire juridique		10		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : UE Libre (1 matière au choix)		24	3												
EC 1 : Droit fiscal	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Anglais de spécialité				3	EvC		2	E et O		2	E et O	1h	2	E et O	1h
EC 3 : Droit américain				3	EvC		2	E et O		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
EC 4 : Engagement associatif avec l'AFEV				3	EvC		1	M					1	M	
Autres (voir catalogues UE libres)															
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

N3 AES - Semestre 5 – Parcours AES	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. Examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES			18												
UE1 : Comptabilité	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Politiques Sociales	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			9												
UE 1 : Transversale et linguistique			9												
EC 1 : Méthode de la note de synthèse	2	21		4	EvC		2	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Anglais		15		2	EvC		Min 2	E ou A		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Projet personnel et professionnel 2		12		2	EvT		2	M ou A					2	M	
EC 4 : Méthodologie du mémoire et suivi		16		1	EvT		1	M					1	M	
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)			3												
UE1 : Droit du travail 1	30		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE2 : Libertés publiques 1	30		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Droit (parcours Droit privé ou Droit public) en première licence, les matières « Droit du travail », « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Libertés publiques », « Méthode de la note de synthèse », « Anglais » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. La note reportée est la note obtenue par l'étudiant à ces matières en L3 Droit (parcours Droit privé ou Droit public).

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Economie ou Gestion en première licence, les matières « Comptabilité », « Anglais » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion.

N3 AES - Semestre 6 – Parcours AES	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES			18												
UE1 : Economie internationale	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Sociologie de la culture et des médias	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Mémoire et soutenance	30		6		EvT		2	M et O	30 min				1	M et O	30 min
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Anglais		15	3		EvC		Min 2	E ou A		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : EC au choix		24	3												
EC 1 : Droit international public 1 (S5 – parcours droit public)	30			3	EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire de l'administration	30			3	EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité				3	EvC		2	E et O ou A		2	E et O	1h	2	E et O	1h
EC 4 : Droit américain				3	EvC		2	E et O ou A		1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
EC 5 : Préparation aux métiers de l’enseignement (ESPE)				3	EvC		3	E et M ou A		1	E	2h	1	E	2h
EC 6 : Préparation corporelle à la prise de parole en public				3	EvC		2	O ou A		1	O	20 min	1	O	20 min
EC 7 : Engagement associatif avec l'AFEV				3	EvT		1	M ou A					1	M	
EC 8 : Construction des féminités et des masculinités				3				A							
EC 9 : Engagement (autre)				3				A							
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			6												
UE1 : Complément			6												
EC1 : Introduction à la politique internationale	24			2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC2 : Politiques comparées	24			2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC3 : Gestion des ressources humaines	24			2	EvC		2	E ou A		1	E	1h	1	E	1h

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Droit (parcours Droit privé ou Droit public) en première licence, la matière « Anglais » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la note obtenue par l'étudiant à ces matières en L3 Droit privé ou Droit public.

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES parcours « AES » comme seconde licence et une licence Economie ou Gestion en première licence, les matières « Economie Internationale » et « Gestion des ressources humaines » ainsi que la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée à chacune de ces matières est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la licence Economie ou Gestion.

N3 AES - Semestre 5 – Parcours Métiers de l'immobilier	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
				Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance					
				Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
					EvC/EvT												
Bloc A : Vente et gestion immobilière			18														
UE 1 : Les contrats de vente	30		3	EvT		1	E	1h									
UE 2 : Acteurs et valeurs																	
EC 1 : Les prêts immobiliers	12		6	EvT		1	E	30 min									
EC 2 : Les professionnels	16			EvT		1	E	30 min									
EC 3 : L'expertise	16			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
UE 3 : La copropriété	24		3	EvT		1	E	1h									
UE 4 : La gestion locative	24		3	EvT		1	E	1h									
UE 5 : Gestion et habitat																	
EC 1 : Pratique de la gestion immobilière	16		3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				Epreuve unique*		
EC 2 : L'habitat social	16			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
Bloc B : Professionnalisation et contentieux			12														
UE 1 : Anglais		15	3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
UE 2 : Comptabilité	30		3	EvT		1	E	1h									
UE 3 : Séminaire : métiers périphériques	18		3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
UE 4 : Contentieux																	
EC 1 : Contentieux de l'entreprise	16		3	EvT		1	E	1h									
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme	8			EvT		1	E	30 min									
EC 3 : Contentieux administratif	8			EvT		1	E	30 min									

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

* L'épreuve unique en seconde chance, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en évaluation initiale. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en évaluation initiale (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

N3 AES - Semestre 6 – Parcours Métiers de l'immobilier	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance				
				Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
					EvC/EvT											
Bloc de compétence A : Aménagement urbain et promotion immobilière			15													
UE 1 : Les opérations d'aménagement	34		3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	Epreuve unique*				
UE 2 : Urbanisme et financement																
EC 1 : L'urbanisme	24		6	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 2 : Montages financiers	16			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
UE 2 : La promotion immobilière																
EC 1 : Les promoteurs	28			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 2 : La responsabilité du promoteur	16		6	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 3 : Montage opération de promotion	8			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 4 : La technique du bâtiment	8			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
Bloc de compétence B : professionnalisation			15													
UE 1 : Anglais		15	3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
UE 2 : Informatique et projet tutoré																
EC 1 : Informatique appliquée	16		3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 2 : Projet tutoré	40			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel																
EC 1 : Projet personnel et professionnel		12		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 2 : Séminaire : recherche d'emploi	24		3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
EC 3 : Négociation	8			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
UE 4 : Stage			6	EvC		2	M/O		2	M/O						

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

* L'épreuve unique en seconde chance, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en évaluation initiale. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en évaluation initiale (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.



**SCOLARITÉ LICENCE
DROIT ÉCONOMIE GESTION**

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

Licence Droit

Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : avis favorable le 27 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a horizontal line.

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique de la licence DROIT

- Isabelle Moulier, isabelle.moulier@uca.fr

Référents pédagogiques

- Responsable N1 : Jennifer Marchand, jennifer.marchand@uca.fr
- Responsable N2 : Alain Le Pommelec, alain.le_pommelec@uca.fr
- Responsable N3-Droit : Christine Bertrand, christine.bertrand@uca.fr
- Responsable Parcours N3-Assistant juridique : Nadine Bregheon, nadine.bregheon@uca.fr
- Responsable Parcours N3-Métiers de l'immobilier : Bernard Piganiol, bernard.piganiol@uca.fr

Contact en scolarité

- Responsable de scolarité : Christelle Montigné, christelle.montigne@uca.fr
- Scolarité N1 : Julie Da Agueda, julie.da_agueda@uca.fr
- Scolarité N2 : Andrée Sauton, andree.sauton@uca.fr
- Scolarité N3 : Magalie Cousteix, magalie.cousteix@uca.fr

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGES

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 3 niveaux (N1, N2 et N3) de deux semestres chacun. (Cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE) **regroupées en blocs de connaissances et compétences (bloc fondamental, bloc transversal, bloc complémentaire)**. Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs ») (cf. Annexes).

Au **niveau 1 (N1)** et au **niveau 2 (N2)** de licence, les **UE des blocs fondamentaux et transversaux** sont obligatoires. **A ces niveaux (N1 et N2), il est également nécessaire de choisir au moins une UE au sein des blocs complémentaires parmi celles proposées.** Au **niveau 3 (N3)**, les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription aux UE des blocs complémentaires (N1 et N2) ou au parcours (N3) est à faire obligatoirement en ligne (<https://inscription.uca.fr>). Au premier semestre **en cas d'absence de choix, l'étudiant sera affecté d'office à l'UE du bloc complémentaire qui correspond au bloc fondamental de la mention.** Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à l'UE du **bloc complémentaire** du semestre précédent.

L'étudiant peut changer d'unité **d'UE de bloc complémentaire** à chaque semestre. **Une fois ce choix effectué, celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les étudiants « **Ajournés Admis Conditionnels** » AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et, est obligatoire sur le site d'inscription (<https://inscription.uca.fr>). Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) ou en travaux dirigés (TD).

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE de tous les blocs.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées *uniquement* à la Sclarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD de toutes les Unités d'Enseignement est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

Pour les TD, à partir de la 3ème absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière. Il bénéficie alors des évaluations de seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 4 (relatif aux évaluations).

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017, le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant **selon la capacité d'accueil des groupes choisis**,
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après (cf. maquettes). Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Etudiant salarié (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail)
- Etudiant en situation de handicap permanent ou temporaire (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant chargé de famille (joindre un justificatif)
- Etudiant bénéficiant à l'UCA d'un statut permettant un RSE (joindre la décision de l'Université) : (préciser le statut)
- Etudiant inscrit en double cursus (le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde)
- Etudiante enceinte (joindre les documents attestant cet état)
- Etudiant en situation de longue maladie (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant entrepreneur (joindre un justificatif)

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines après la date de début de semestre ou 2 semaines après la signature d'un contrat de travail. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. La demande doit être effectuée pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'étude et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

- a) Pour l'évaluation initiale :
 - les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,

- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
 - pour les matières évaluées en partie en évaluation terminale (EvT) et en partie en évaluation continue (EvC), aucune épreuve de substitution au EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.
- b) Pour l'évaluation en seconde chance, un rattrapage est organisé par matière (EC) à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées à la scolarité au minimum 1 mois avant le début du stage. L'étudiant saisit sa convention de stage sur l'application « P-Stage » dans l'ENT sous réserve de validation administrative et pédagogique.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de trois jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. **En Licence 3 année Gestion, le stage pourra commencer le lundi 20 avril 2020 après la fin des évaluations EvT (le vendredi 17 avril et samedi 18 avril 2020).**

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées **par des épreuves en EvC ou EvT**, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- l'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

** Liste non exhaustive. En dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux évaluations terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la session de seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'étude.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les matières évaluées exclusivement en évaluation continue, il n'y a pas d'évaluations terminales lors de la phase d'évaluation initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées : une évaluation initiale et une seconde chance en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Evaluation initiale

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde chance : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en évaluation initiale ne sont pas concernés par la seconde chance. Tous les étudiants ajournés (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à l'évaluation initiale sont concernés. Un étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde chance (présence aux examens contrôlée par le CROUS).

Article 5.4 Seconde chance : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en EvC ou en EvT lors de l'évaluation initiale. La meilleure des 2 notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance est retenue. Si l'étudiant a été défaillant en évaluation initiale, seule sa note de 2nde chance sera prise en compte.

Article 5.5 Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 30 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS. La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS). L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits. Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisée. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisée.

Attention : les matières évaluées à la fois en EvT et en EvC sont acquises uniquement si la moyenne EvT + EvC est supérieure ou égale à 10/20. En seconde chance, la note obtenue remplace les notes (EvT + EvC) si celle-ci est supérieure à la note de l'évaluation initiale.

Article 6.1 Règles de Compensation au niveau 1

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.2 Règles de Compensation au niveau 2

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 2 nécessite à la fois :

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 2 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.3 Règles de Compensation au niveau 3

Mentions Droit et AES

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois :

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales et le bloc compétences complémentaires. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Economie

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois :

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences transversales et le bloc professionnalisation sont compensables entre eux ou avec le bloc compétences fondamentales. Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales et le bloc professionnalisation. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Gestion

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois :

- la validation du bloc compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc compétences transversales. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.4 Règles de Compensation pour les qualifications complémentaires

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les **UE** choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage au niveau 2 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 du niveau 1 ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider le niveau en cours, ainsi que les crédits non validés du niveau précédent. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premiers niveaux de la licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits du niveau 1 et validé au minimum 45 crédits du niveau 2. Dans ce cas, l'étudiant(e) inscrit au niveau 3 devra obtenir les crédits manquants du niveau inférieur. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Après le S1, le passage dans une autre mention se fait automatiquement. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la précédente mention, il devra, à la seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la nouvelle mention.

Après le S2, sauf dispositions spécifiques (voir infra), si l'étudiant a suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée du niveau 1, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé les UE de ce bloc complémentaire. S'il n'a pas suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention demandée.

Après le S3 et le S4, sauf dispositions spécifiques (voir infra), le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la précédente mention, il devra, lors des épreuves de seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la nouvelle mention.

Article 10.1 Passage de la licence mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Avec une qualification complémentaire Economie (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC économie de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie.

Avec une qualification complémentaire Gestion (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC gestion de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Gestion.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Economie ou Gestion vers une licence mention Droit ou AES

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.3 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique après le S2 et le S3. Après le S4, si l'étudiant a suivi **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé **les UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, (avec ou sans QC).

QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des **UE du bloc complémentaire** de la mention demandée, relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de VES pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission de VES pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu en niveaux 1 et 2. L'étudiant doit obligatoirement suivre les **UE du bloc complémentaire** correspondant au **bloc fondamental de sa mention** pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les **UE en Economie du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les **UE en Gestion du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Droit du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Gestion du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE en Droit du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE en Sciences sociales du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE** en Economie **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE** en Langues vivantes **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE** en Langues vivantes **du bloc complémentaire** (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Article 11.2 Pour la double licence

L'inscription administrative supplémentaire s'effectue en niveau 3.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Gestion du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) - Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

ANNEXES

MAQUETTES DE LA FORMATION

Maquettes des niveaux 1 à 3 en pages suivantes.

Niveau 1

Compensation intégrale : ☒ oui ☐ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 2

Compensation intégrale : ☐ oui ☒ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours droit privé

Compensation intégrale : ☐ oui ☒ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 45 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours droit public

Compensation intégrale : ☐ oui ☒ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours science politique

Compensation intégrale : ☐ oui ☒ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 51 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours assistant juridique

Compensation intégrale : ☒ oui ☐ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Niveau 3 – parcours métier de l'immobilier

Compensation intégrale : ☒ oui ☐ non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

N1 DROIT - Semestre 1	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit			18												
UE 1 : Introduction au droit public	30	16	6		EvC		2	E	3h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Introduction au droit privé	30	16	6		EvC		2	E	3h	1	E	2h	1	E	1h
UE 3 : Introduction historique au droit	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : Qu'est-ce que le droit ?	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE 1 : Histoire politique et sociale contemporaine 1	24		3		EvT		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
Parcours standard															
UE 2 : Méthodologie et test de positionnement		24	3		EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)					EvC		min 2	A		1	A		1	A	
EC 2 : Test de positionnement numérique					EvT		1	E	45min	1	E	45min	1	E	45min
EC 3 : Test de positionnement de rentrée															
Parcours "remédiation"															
UE 2 : Méthodologie et test de positionnement		24			EvC		2	E et O		1	E	1h	1		1h
EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		16	3		EvC		2	E et O		1	E	1h			
EC 2 : Approfondissement disciplinaire					EvC		min 2	A		1	A		1	A	
EC 3 : Test de positionnement numérique					EvT		1	E	45min				1	E	45min
EC 4 : Test de positionnement de rentrée															
Parcours "réorientation"															
UE 2 : Aides personnalisées et test de positionnement		30	3		EvC		2	E ou O ou M					1	E ou O ou M	
EC 1 : Aide personnalisée					EvC		min 2	A		1	A		1	A	
EC 2 : Test de positionnement numérique					EvT		1	E	45min				1	E	45min
EC 3 : Test de positionnement de rentrée															
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)			6												
UE 1 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit			6												
EC 1 : Introduction à la science politique	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Introduction au droit international public et européen	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie			6												
EC 1 : Introduction à l'économie	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Mathématiques : indices et analyse	30			3	EvC		1	E	1h				1	E	1h

UE 3 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Gestion			6												
EC 1 : Grandes fonctions de l'entreprise	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Mathématiques : indices et analyse	30			3	EvC		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales			6												
EC 1 : Introduction à la sociologie	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Introduction à la science politique	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, par un test en ligne d'une heure organisée à la fin du semestre ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

N1 DROIT - Semestre 2	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille UE 3 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers UE 4 : Droit civil 2 : droit des personnes	30 30 24 24	16 16	18 6 6 3 3		EvC EvC/EvT EvT EvT	 50% + 50%	2 3 1 1	E E E E	 3h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 3h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES Parcours standard UE 1 : Anglais* UE 2 : Méthodologie de la dissertation Parcours "remédiation" UE 1 : Anglais* UE 2 : Méthodologie de la dissertation EC 1 : Méthodologie de la dissertation EC 2 : Méthodologie de la dissertation (avec renforcement) Parcours "réorientation" UE 1 : Anglais* UE 2 : Aide personnalisée		 15 16 15 16 16 15 25	6 3 3 3 3 3 3 3		 EvC EvC EvC EvC EvC EvC EvC	 Min 2 2	 E E E E E E E ou O ou M	 							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

* Voir p.40 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

N2 DROIT - Semestre 3	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit			18												
UE1 : Droit administratif 1	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Droit civil 1	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Droit pénal général 1	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE4 : Méthode du commentaire juridique		20	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Transversale et linguistique															
EC 1 : Anglais*		15		2	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Projet personnel et professionnel 1		10		2	EvC		2	M		1	M		1	M	
EC 3 : Enjeux politiques de la société française	24			2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)			6												
UE 1 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit			6												
EC 1 : Droit commercial	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Histoire du droit pénal	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie			6												
EC 1 : Macroéconomie 2 : politiques économiques I	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Probabilités 1	30			3	EvC		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Gestion			6												
EC 1 : Comptabilité de gestion	30			3	EvC		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Probabilités 1	30			3	EvC		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales			6												
EC 1 : Histoire des idées politiques	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Politiques publiques	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 5 : COMPETENCES en Qualification vers licence PRO			6												
EC 1 : Enseignements professionnalisants	40			6	EvC		2	E		1	E ou O		1	E ou O	
Stage complémentaire															

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

* Voir p.40 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

N2 DROIT - Semestre 4	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit			18												
UE1 : Droit administratif 2	40	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Droit civil 2	40	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Droit pénal général 2	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE4 : Méthode du commentaire juridique		20	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Anglais*		15	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : UE Libre (1 matière au choix)															
EC 1 : Histoire du droit des obligations	30				EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Anglais de spécialité			3		EvC		2	E et O		2	E et O		2	E et O	
EC 3 : Droit américain					EvC		2	E et O		1	E ou O		1	E ou O	
EC 4 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias					EvC		1	M					1	M	
Autres (voir p. 39 et catalogue UE libres)															
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES (1 UE au choix)			6												
UE 1 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit			6												
EC 1 : Droit fiscal	20			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit budgétaire	20			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie			6												
EC 1 : Macroéconomie 3 : politiques économiques II	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	20			3	EvC		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Gestion			6												
EC 1 : Comptabilité approfondie	30			3	EvC		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	30			3	EvC		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 : COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales			6												
EC 1 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	30			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Sociologie du travail et des organisations	24			3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 5 : COMPETENCES en Qualification vers licence PRO			6												

EC 1 : Enseignements professionnalisant	30			3	EvC		2	E		1	E/O		1	E/O	
EC 2 : Projet tutoré ou stage		30		3	CC		2	O/M		1	O/M		1	O/M	
Stage complémentaire															

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

* Voir p.40 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

N3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Droit Privé	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit privé			15												
UE1 : Droit commun des sociétés	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Droit du travail 1	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE3 : Droit de la concurrence	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Transversal et linguistique			6												
EC1 : Anglais*		15		2	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Méthode de la note de synthèse	2	21		3	EvC		2	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC3 : Projet personnel et professionnel 2		12		1	EvC		2	M ou A					1	M	
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			9												
UE1 : Libertés publiques 1	30		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	30		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE3 : Grands systèmes juridiques	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

* voir p.40 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, les matières « Libertés publiques I », « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention AES, la note reportée en « Droit institutionnel de l'Union Européenne », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Libertés publiques I » est la note obtenue par l'étudiant à cette matière s'il l'a choisie sinon la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES.

N3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Droit Privé	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale				RSE (aménag. examens)			Seconde chance			
					Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit privé UE1 : Droit civil EC1 : Droit des sûretés (sans TD) EC2 : Droit civil des biens (sans TD) 1 TD au choix EC3 : Droit des sûretés (avec TD) EC4 : Droit civil des biens (avec TD) UE2 : Droit de l'entreprise EC1 : Droit du travail 2 (sans TD) EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD) 1 TD au choix EC3 : Droit du travail 2 (avec TD) EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)	30 30 16 16 30 30 16 16	9 9 3 3 6 6	18 9 9 6 6	3 3 6 6 3 3 6 6	EvT EvT EvC/EvT EvC/EvT EvT EvT EvC/EvT EvC/EvT	 50% + 50% 50% + 50% 50% + 50% 50% + 50%	1 1 3 3 1 1 2 2	E E E E E E E E	1h 1h 3h 3h 1h 1h 3h 3h	 1 1 1 1 1 1	 E E E E E E	3h 3h 3h 3h 3h 3h	1 1 1 1 1 1 1 1	E E E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h 1h 1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES UE1 : Anglais* UE2 : 1 EC au choix EC 1 : Contentieux administratif EC 2 : Histoire du droit des personnes et de la famille EC 3 : Anglais de spécialité** EC 4 : Droit américain* * EC 5 : Université d'été franco-tchèque** EC 6 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias** EC 7 : Engagement (autres) EC 8 : Préparation aux métiers de l'enseignement (INSPE)** EC 9 : Préparation corporelle à la prise de parole en public** EC 10 : Construction des féminités et des masculinités	24 24 24 														

Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			6												
UE1 : Complément			6												
EC1 : Procédure civile	24			2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC2 : Procédure pénale	24			2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC3 : Contrats spéciaux	24			2	EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

* voir p.40 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

** se reporter au descriptif des EC p. 39 de ce document pour plus d'informations.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

N3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Droit Public	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit public			15												
UE1 : Libertés publiques 1 (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE3 : Droit international public 1 (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
2 TD au choix															
UE4 : Libertés publiques 1 (avec TD)		16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE5 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)		16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE6 : Droit international public 1 (avec TD)		16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Transversal et linguistique			6												
EC1 : Anglais*		15		2	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Méthode de la note de synthèse	2	21		3	EvC		2	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC3 : Projet personnel et professionnel 2		12		1	EvC		2	M ou A					1	M	
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			9												
UE1 : Droit commun des sociétés	30		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
UE2 : Droit du travail 1	30		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h

UE3 : Grands systèmes juridiques	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ou rapport ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif.

* voir p.40 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, les matières « Droit commun des sociétés », « Droit du Travail 1 », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention AES, la note reportée en « Droit du Travail 1 », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Droit commun des sociétés » est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES.

N3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Droit Public	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Droit public			15												
UE1 : Libertés publiques 2	30	16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE2 : Droit des propriétés publiques (domaine public et privé) (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE3 : Droit international public 2 (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix															
UE4 : Droit des propriétés publiques (avec TD)		16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE5 : Droit international public 2 (avec TD)		16	6		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Anglais*		15	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : 1 EC au choix		24													
EC 1 : Partis et mouvements politiques en Europe	24				EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 2 : Procédure civile	24				EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité**					EvC		2	E et O ou A		2	E et O		2	E et O	
EC 4 : Droit américain* *			3		EvC		2	E et O ou A		1	E ou O		1	E ou O	
EC 5 : Université d'été franco-tchèque**					EvC		2	M ou A					1	M	
EC 6 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias**					EvC		2	M ou A					1	M	
EC 7 : Engagement (autres)								A							
EC 8 : Préparation aux métiers de l'enseignement (INSPE)**					EvC		3	E et M ou A		1	E	2h	1	E	2h

EC 9 : Préparation corporelle à la prise de parole en public** EC 10 : Construction des féminités et des masculinités					EvC		2	O ou A A		1	O	20 min	1	O	20 min
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			9												
UE1 : Contentieux administratif	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Procédure pénale	24		3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
1 UE au choix															
UE3 : Introduction à la politique internationale	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE4 : Histoire de l'Administration	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

* voir p.40 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

** se reporter au descriptif des EC p. 39 de ce document pour plus d'informations.

REMARQUES :

A : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, la matière « Procédure pénale » et la matière choisie dans le cadre de l'UE libre par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

N3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Science politique	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EcT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES			15												
UE1 : Libertés publiques 1 (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE3 : Droit international public 1 (sans TD)	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
2 TD au choix															
UE4 : Libertés publiques 1 (avec TD)		16	3		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE5 : Droit institutionnel de l'Union Européenne (avec TD)		16	3		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE6 : Droit international public 1 (avec TD)		16	3		EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Transversal et linguistique			6												
EC1 : Anglais*		15		2	EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Méthode de la note de synthèse	2	21		3	EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h

EC3 : Projet personnel et professionnel 2		12		1	EvC		2	M					1	M	
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			9												
UE1 : Droit commun des sociétés	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Droit du travail 1	30		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE3 : Grands systèmes juridiques	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
Stage complémentaire															

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

* voir p.40 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

N3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Science politique	Heures CM	Heures TD	Crédits à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - COMPETENCES FONDAMENTALES en Science politique			18												
UE1 : Pensée politique	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE2 : Grands concepts politiques	24		3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE3 : Partis et mouvements politiques en Europe	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE4 : Introduction à la politique internationale	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE5 : Politique comparée	24		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE6 : Géopolitique et questions internationales		16	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc B - COMPETENCES TRANSVERSALES			6												
UE1 : Anglais*		15	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE2 : 1 EC au choix		24													
EC 1 : Politiques sociales	30				EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Sociologie de la culture et des médias	30				EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais de spécialité**					EvC		2	E et O		2	E et O		2	E et O	
EC 4 : Droit américain* *					EvC		2	E et O		1	E ou O		1	E ou O	
EC 5 : Université d'été franco-tchèque**			3		EvC		2	M					1	M	
EC 6 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias**					EvC		2	M					1	M	
EC 7 : Engagement (autres)								A							
EC 8 : Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE)**					EvC		3	E et M		1	E	2h	1	E	2h
EC 9 : Préparation corporelle à la prise de parole en public**					EvC		2	O ou A		1	O	20 min	1	O	20 min
EC 10 : Construction des féminités et des masculinités								A							
Bloc C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES			6												
UE 1 DROIT PUBLIC 2			6												
EC 1 : Libertés publiques 2	30		2	2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Droit international public 2	30		2	2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
1 TD au choix															
EC 3 : Libertés publiques 2		16	2	2	EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 4 : Droit international public 2		16	2	2	EvC/EvT	50% + 50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
Stage complémentaire															

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques).

* voir p.40 de ce document pour plus de renseignements sur les modalités de contrôle des connaissances en **anglais**.

** se reporter au descriptif des EC p. 39 de ce document pour plus d'informations.

N3 DROIT - Semestre 5 - Parcours Assistant juridique	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coeff à l'EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - Environnement juridique de l'entreprise			15										Epreuve unique (a)		
UE 1 : Droit du travail	30		3	3	EvT		1	E	1h						
UE 2 : Droit commun des sociétés	30		3	3	EvT		1	E	1h						
UE 3 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	30		3	3	EvT		1	E	1h						
UE 4 : Comptabilité	30	15	3	3	EvC/EvT	50% + 50%	2	E/O	3h	1	E/O/M	3h			
UE 5 : Contrats dédiés à l'entreprise	20		3	3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
Bloc B - Assistance au contentieux 1			9												
UE 1 : Contentieux pénal	18		3		EvT		1	E	1h						
UE 2 : Contentieux civil	18		3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 3 : Contentieux de l'entreprise et administratif			3												
EC 1 : Contentieux administratif	8			1	EvT		1	E	30min						
EC 2 : Contentieux de l'entreprise	16			2	EvT		1	E	1h						
Bloc C - Outils de professionnalisation			6												
UE 1 : Professionnalisation			3												
EC 1 : Projet personnel et professionnel		12		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 2 : Organisation de l'activité professionnelle	12			2	EvC		1	E	1h						
UE 2 : Anglais		15	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

a) L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière des blocs, qu'elle ait été évaluée en CC ou en ET en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

N3 DROIT - Semestre 6 - Parcours Assistant juridique	Heures CM	Heures TD	Crédits affUETés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc A - Assistance au conseil			12										Epreuve unique (a)a)		
UE 1 : Assistance au conseil 1			6												
EC 1 : Exercice en groupe de l'activité économique	20			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 2 : Environnement financier des entreprises	15			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 3 : Relations sociales	20			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 2 : Assistance au conseil 2			6												
EC 4 : Rédaction des actes de société	20			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 5 : Gestion des ressources humaines	24			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 6 : Droit européen de l'entreprise	15			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
Bloc B - Assistance au contentieux 2			3												
UE 1 : Rédaction des actes			3												
EC 1 : Rédaction des actes d'huissier	10			1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 2 : Rédaction des actes de l'avocat	15			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
Bloc C - Outils de professionnalisation			15												
UE 1 : Anglais		15	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 2 : Professionnalisation			6												
EC 1 : Informatique appliquée	20			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 2 : Organisation de l'activité professionnelle	12			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 3 : Préparation à la recherche d'emploi	20			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 3 : Projet tutoré*	40		3		EvC		2	E/O/M							
UE 4 : Stage ou mémoire*			3		EvC		2	O/M							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

* Le RSE n'est pas possible pour ces matières.

REMARQUES :

- a) L'épreuve unique en seconde chance, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière des blocs, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en évaluation initiale. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière non validée en évaluation initiale (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

N3 DROIT - Semestre 5 – Parcours Métiers de l'immobilier	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance			
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
						EvC/EvT										
Bloc A : Vente et gestion immobilière			18													
UE 1 : Les contrats de vente	30		3		EvT		1	E	1h							
UE 2 : Acteurs et valeurs			6	2												
EC 1 : Les prêts immobiliers	12			2	EvT		1	E	30 min							
EC 2 : Les professionnels	16			2	EvT		1	E	30 min							
EC 3 : L'expertise	16			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 3 : La copropriété	24		3		EvT		1	E	1h							
UE 4 : La gestion locative	24		3 3		EvT		1	E	1h							
UE 5 : Gestion et habitat				2												
EC 1 : Pratique de la gestion immobilière	16			1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
EC 2 : L'habitat social	16				EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
Bloc B : Professionnalisation et contentieux			12													
UE 1 : Anglais		15	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 2 : Comptabilité	30		3		EvT		1	E	1h							
UE 3 : Séminaire : métiers périphériques	18		3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 4 : Contentieux			3	1												
EC 1 : Contentieux de l'entreprise	16			1	EvT		1	E	1h							
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme	8				EvT		1	E	30 min							

EC 3 : Contentieux administratif	8		1	EvT	1	E	30 min			
----------------------------------	---	--	---	-----	---	---	--------	--	--	--

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

- a) b) L'épreuve unique en seconde chance, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en évaluation initiale. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en évaluation initiale (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

N3 DROIT - Semestre 6 – Parcours Métiers de l'immobilier	Heures CM	Heures TD	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE (aménag. examens)			Seconde chance		
					Type de contrôle	%	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
						EvC/EvT									
Bloc de compétence A : Aménagement urbain et promotion immobilière			15										Epreuve unique (a)		
UE 1 : Les opérations d'aménagement	34		3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 2 : Urbanisme et financement			6												
EC 1 : L'urbanisme	24			3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 2 : Montages financiers	16			3	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 2 : La promotion immobilière			6												
EC 1 : Les promoteurs	28			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 2 : La responsabilité du promoteur	16			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 3 : Montage opération de promotion	8			1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 4 : La technique du bâtiment	8			1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
Bloc de compétence B : professionnalisation			15												
UE 1 : Anglais		15	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
UE 2 : Informatique et projet tutoré			3	1											
EC 1 : Informatique appliquée	16			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			

EC 2 : Projet tutoré	40				EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	
UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel			3										
EC 1 : Projet personnel et professionnel		12		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	
EC 2 : Séminaire : recherche d'emploi	24			1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	
EC 3 : Négociation	8			1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	
UE 4 : Stage			6		EvC		2	M/O		2	M/O		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

a) L'épreuve unique en seconde chance, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en évaluation initiale. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en évaluation initiale (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Licence Professionnelle
Activités juridiques : métiers du droit de
l'immobilier**

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 27 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Laurent FIOLET : Laurent.FIOLET@ext.uca.fr

Christine BERTRAND : christine.bertrand@uca.fr

Intitulés du parcours de la mention :

Droit et gestion de l'habitat social

Contact en scolarité : (NOM Prénom, adresse de messagerie)

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Oui

Stages

Le stage intégré à la formation s'organise comme suit :

Intitulé	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit et gestion de l'habitat social	16 semaines	Avril au 30 septembre n+1	Rapport de stage + soutenance

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

Une absence tolérée puis défaillance. Pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée.

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier – Droit et gestion de l'habitat social

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Environnement et savoirs fondamentaux	15	7,5											
EC 1 : Acteurs et politique du logement social		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Politique de la ville, géographie sociale et sociologie de l'habitat		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Connaissance juridique		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Droit des organisations		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 5 : Langues		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 2 : Action	15	7,5											
EC 1 : Stratégie et commercialisation		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Gestion de la demande et des attributions		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Montage d'opération et fiscalité		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Gestion technique du patrimoine		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 5 : Méthodologie, outils et méthodes de communication		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Domaines métiers	12	6											
EC 1 : Management des organisations et des équipes		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Gestion locative		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Gestion de la relation clientèle		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Ateliers de professionnalisation et méthodologie		0,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 5 : Gestion financière		1	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 4 : Projet tutoré ou projet individuel	9	4,5	EvC		2	E/O+M			E/O+M			E/O+M	
UE 5 : Stage ou action professionnelle	9	4,5				M/S	20 min		M/S	20 min		M/S	20 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

Licence Professionnelle Métiers du notariat

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 27 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Christine LASSALAS : christine.lassalas@uca.fr

Contact en scolarité : (NOM Prénom, adresse de messagerie)

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en évaluation continue (quelle que soit l'UE). Défaillance au-delà d'une absence justifiée ou injustifiée (par EC).

Stages

Le stage intégré à la formation s'organise comme suit :

Intitulé	Durée minimale	Période	Evaluation
Activités juridiques : notariat	12 semaines	Du 24 février au 24 mai	Rapport de stage + soutenance

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'un rapport écrit.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

Une absence tolérée puis défaillance. Pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée.

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2nde chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Métiers du notariat

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Notions fondamentales	9	4,5											
EC 1 : Droits des obligations		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Droit des biens		1,5	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	1H
EC 3 : TD Droit des biens													
EC 4 : Droit des sûretés		1,5	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H
EC 5 : TD Droit des sûretés													
UE 2 : Droit immobilier	6	3											
EC 1 : Vente d'immeuble et échange			EvT	50%	1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 2 : TD Vente d'immeuble et échange		1,5	EvC	50%	2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Droit de l'urbanisme			EvT	50%	1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
EC 4 : TD Droit de l'urbanisme		1,5	EvC	50%	2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 3 : Droit des régimes matrimoniaux	6	3											
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 4 : Projet tutoré	9	4,5				M/S	1H		M/S	1H			
EC 1 : Encadrement													
EC 2 Suivi individuel													
EC 3 : Travail de l'étudiant													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Droit des successions et des libéralités	6	3											
EC 1 : Droit des successions et des libéralités		1,5	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Droit des successions et des libéralités		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 6 : Droit de l'entreprise	6	3											
EC 1 : Pratique du droit de l'entreprise		1,5	EvT		1	E	3H	1	E	3H	1	E	1H
EC 2 : TD Pratique du droit de l'entreprise		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
UE 7 : Environnement professionnel	6	6											
EC 1 : Anglais		0,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Informatique		0,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Expertise immobilière		0,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Déontologie et comptabilité		0,5	EvT		1	O	15 min	1	O	15 min	1	O	15 min
EC 5 : Fiscalité et publicité foncière 1	}		EvT	50%	1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H
EC 6 : TD Fiscalité et publicité foncière 1		0,5	EvC	50%	2	E/O	**	2	E/O	**	1	M	
EC 7 : Hypothèque		0,5	EvT		1	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
UE 8 : Stage	12	6											
EC 1 : Stage de 12 semaines		6				M/S	30 min		M/S	30 min		M/S	30 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Master
Droit notarial**

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 27 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Aurélia FAUTRE-ROBIN – aurelia.fautre-robin@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

Aurélia FAUTRE-ROBIN – aurelia.fautre-robin@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité école de droit – scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en évaluation continue (quelle que soit l'UE).

+ au-delà de 2 absences justifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE.

+ au-delà de 2 absences injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des stages

Parcours	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit notarial	M2	Stage	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + Soutenance

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

En 2nde chance, le rattrapage des épreuves « rapport de stage », « Mémoire », « Soutenance », se fait sous la forme de la soumission d'un rapport de stage modifié ou d'un mémoire modifié et/ou d'une nouvelle soutenance.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

Accès à la salle d'examen

En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée

L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{de} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Compensation intégrale entre U.E. et entre semestre d'une même année.

Maquettes de la formation :

Légende

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit Civil 1	9												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Régime général des obligations		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Fiscalité et comptabilité	6												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1D : Droits et propriétés	6												
EC 1 : Droit des biens-Propriétés collectives		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la construction		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

Semestre 2 :

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit civil 2	12												
EC 1 : Droit des successions		4,5	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E*	1h
EC 2 : Droit des libéralités													
EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M		
UE 2B : Affaires et procédures	9												
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit des entreprises en difficulté		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Modes alternatifs de règlement des litiges		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Droit rural et propriété	6												
EC 1 : Droit rural		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
Matière au choix (1 parmi 2)													
EC 2 : Propriété intellectuelle		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit de l'environnement	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
UE 2D : Compléments de formation	3												
EC 1 : Anglais		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	
EC 2 : Orientation professionnelle													

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

Semestre 3 : Admissibilité ¹

Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
		Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
12	4	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	Oral transversal portant sur les matières non validées, après préparation du sujet en 24h (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
6	3	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h			
6	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
1,5	EvC		2	E/O		1	M					
3	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
3	1	EvC		2	E/O		1	O				

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières / ¹ Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales

Semestre 4 : Admission ²

Semestre 4 : Admission ²	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Droit notarial immobilier EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme EC 2 : Droit de la copropriété EC 3 : Droit rural approfondi	6					A ¹ A ¹ A ¹		A ¹ A ¹ A ¹		Oral transversal portant sur les matières non validées, après préparation du sujet en 24h (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)			
UE 4B : Fiscalité notariale EC 1 : Fiscalité du revenu et du patrimoine EC 2 : Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités	3	6,5	EvT			A ¹ A ¹		A ¹ A ¹					
UE 4C : Droit international privé notarial EC 1 : Droit international de la famille (mariage, régimes matrimoniaux, filiation) EC 2 : Droit international des successions	3					A ¹ A ¹		A ¹ A ¹					
UE 4D : Déontologie professionnelle EC 1 : Déontologie professionnelle	3					A ¹		A ¹					
UE 4E : Approches pratiques EC 1 : Approche pratique du Droit de l'urbanisme * EC 2 : Approche pratique du Droit de la copropriété *	3	1 1	EvC EvC		2 2	E/O E/O		1 1	M M				
UE 4F : Droit notarial professionnel EC 1 : Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat EC 2 : Techniques de communication écrite et orale	3	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 4G : Stage et rapport de stage	9	5	EvT			A ²							

A¹ et ² : Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales

Master Droit Notarial

A² : Voir le tableau des stages

*Les connaissances acquises dans l'UE 4E sont également susceptibles d'être évaluées lors du Grand oral.

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Master
Droit privé**

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 27 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

- MAZEAUD Vincent ⇒ vincent.mazeaud@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Droit civil :
 - Jean-François RIFFARD ⇒ j-francois.riffard@uca.fr
- Parcours Droit social :
 - Gwennhaël FRANÇOIS ⇒ gwennhael.francois@uca.fr
- Parcours Droit des affaires :
 - Yannick BLANDIN ⇒ yannick.blandin@uca.fr
 - Didier VALETTE ⇒ didier.valette@uca.fr
- Parcours Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers :
 - Anthony MAYMONT ⇒ anthony.maymont@uca.fr
- Parcours Carrières Judiciaires :
 - Anne-Blandine CAIRE ⇒ a-blandine.caire@uca.fr
- Parcours Culture juridique :
 - Cyrille DOUNOT ⇒ cyrille.dounot@uca.fr
 - Nicolas LAURENT-BONNE ⇒ nicolas.laurent-bonne@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité école de droit – scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des mémoires et stages

Parcours	Année	Régime	Durée minimale du stage	Période	Evaluation
Droit des affaires	M2 option DBF	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
	M2 option DFE	Stage Ou Mémoire Ou PMR	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance Ou Rapport d'activité
Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers	M2	Mémoire Ou Stage	3 mois	avant le 30 septembre n+1	Mémoire + soutenance Ou Rapport de stage + soutenance
Droit social	M2	Stage	1 mois	janvier	Rapport de stage
		Stage Et Mémoire	3 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Et Mémoire
Droit civil	M2	Stage Ou Mémoire	6 semaines	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Carrières judiciaires	M2	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Culture juridique	M2	Mémoire Et Stage	2 semaines	avant le 30 septembre n+1	Mémoire + soutenance Rapport de stage

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

En seconde chance, le rattrapage des épreuves « rapport de stage », « Mémoire », « Soutenance », se fait sous la forme de la soumission d'un rapport de stage modifié ou d'un mémoire modifié et/ou d'une nouvelle soutenance.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Accès à la salle d'examen

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Nature des épreuves E/O/M :

L'enseignant choisit la nature de l'évaluation pour cet EC : un écrit et/ou un oral et/ou un mémoire et/ou une participation

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{de} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Compensation intégrale entre U.E. et entre semestre d'une même année.

Maquettes de la formation :

Légende

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT CIVIL

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit Civil 1	9												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Régime général des obligations		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Fiscalité et comptabilité	6												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1D : Droits et propriétés	6												
EC 1 : Droit des biens-Propriétés collectives		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la construction		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT CIVIL

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit civil 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12												
		4,5	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E*	1h
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Affaires et procédures EC 1 : Droit des entreprises en difficulté EC 2 : TD Droit des entreprises en difficulté EC 3 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9												
		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2C : Droit rural et propriété EC 1 : Droit rural <u>Matière au choix (1 parmi 2)</u> EC 2 : Propriété intellectuelle EC 3 : Droit de l'environnement	6												
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : Anglais EC 2 : Orientation professionnelle	3												
		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT CIVIL

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Droit de la famille et des biens EC 1 : Droit patrimonial de la famille EC 2 : Droit approfondi des biens	12	3 3	EvC EvT		2 1	E/O E	 1h	1 1	M E	 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 3B : Droit du financement EC 1 : Droit du crédit EC 2 : Droit approfondi des garanties de paiement	6	1,5 1,5	EvT EvC		1 2	E E/O	1h 	1 1	E M	1h 			
UE 3C : Approche fondamentale EC 1 : Les grandes notions de droit privé, approche historique et comparative EC 2 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques	6	1,5 1,5	EvT EvC		1 2	E E/O	3h 	1 1	E M	3h 			
UE 3D : Spécialisation et orientation professionnelle <u>Option à choisir (1 parmi 3)</u> 3D1 - Orientation barreau EC 1 : Droit de la preuve 3D2 - Orientation droit notarial EC 1 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux EC 2 : Baux commerciaux et professionnels 3D3 - Orientation recherche EC 1 : Théorie du droit	3	1,5 0,75 0,75 1,5	EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1	E E E E	1h 3h 1h 3h	1 1 1 1	E E E E	1h 3h 1h 3h			
UE 3E : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	EvC		2	E/O		1	O				

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT CIVIL

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Contrats et obligations	6										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 1 : Droit approfondi des obligations		1,5	EvT		1	O		1	O				
EC 2 : Atelier de technique contractuelle		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 4B : Droit civil – Aspects internationaux	6												
EC 1 : Droit privé comparé		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
EC 2 : Droit civil et Europe		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 4C : Droit civil spécial	9												
EC 1 : Droit approfondi des personnes et de la famille		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Droit approfondi des contrats spéciaux		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Procédure civile approfondie		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours ou Clinique des droits		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				
EC 2 : Stage et rapport de stage ou mémoire		4	EvT		1	A		1	A				

A : Voir tableau des stages

[illegible]

[illegible]

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Méthodologie et actualités	15										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
EC 1 : Atelier d'écriture appliqué au droit social	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Actualité en droit social	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Exercices pratiques en droit social	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 4 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 5 : Technique contractuelle – Ateliers de professionnalisation	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 3B : Droit de l'entreprise	3											
EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
EC 2 : Opérations sur les fonds	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 3C : Relations individuelles de travail 1	6	2,25	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h		
EC 1 : Conclusion du contrat												
EC 2 : Rémunération												
EC 3 : Temps de travail												
EC 4 : Conditions de travail												
UE 3D : Relations collectives de travail 1	6	2,25	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h		
EC 1 : Elections professionnelles												
EC 2 : Négociation collective												
EC 3 : Agencement des normes en droit social												

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 4A : Relations individuelles de travail 2 EC 1 : Licenciement pour motif personnel EC 2 : Licenciement pour motif économique EC 3 : Démission et modes de rupture atypiques EC 4 : Santé du salarié	6	3	EvT		1	O*		1	O*		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 4B : Relations collectives de travail 2 EC 1 : Syndicat dans l'entreprise EC 2 : Les institutions représentatives du personnel EC 3 : Les conflits collectifs du travail	6	3	EvT		1	O*		1	O*			
UE 4C : GRH / Protection sociale	6	3	EvT		1	E	3h	1	E	3h		
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Stages et rapports de stage EC 2 : Travaux d'analyse jurisprudentielle EC 3 : Mémoire de recherche EC 4 : Anglais EC 5 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours	12	3 0,5 1 1,5	EvT EvT EvT EvC		1 1 1 2	A E/O/M A E/O		1 1 1	E/O/M O			

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

A : Voir le tableau des stages

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Droit privé fondamental 1	15												
EC 1 : Régime général des obligations		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Droit des régimes matrimoniaux		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 4 : Droit des personnes et de la famille		2	EvT		1	E/O	E1h/O	1	E/O	E1h/O	1	E/O	E1h/O
UE 1B : Droit international et européen	9												
EC 1 : Droit international privé		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit international privé		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Droit pénal et sciences criminelles 1	6												
EC 1 : Droit pénal spécial		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Criminologie		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit privé fondamental 2 EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12												
		4,5	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E*	1h
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Culture juridique et générale 1 EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques EC 2 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9												
		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Droit international et européen des droits de l'homme EC 1 : Droit international humanitaire EC 2 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme	6												
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2D : Compléments de formation EC 1 : Anglais	3												
		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Culture juridique et générale 2 EC 1 : Histoire de la justice	3	1,5	EvT		1	O		1	O		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 3B : Libertés et droits fondamentaux EC 1 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit pénal EC 2 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit civil EC 3 : Libertés et droits fondamentaux – aspects de droit public	9	4,5	EvT		1	O*		1	O*				
UE 3C : Contentieux et procédures EC 1 : Droit approfondi des biens EC 2 : Droit de la preuve EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques (études de dossiers contentieux)	15	3 3 1,5	EvT EvT EvC		1 1 2	E E E/O	1h 1h	1 1 1	E E M	1h 1h			
UE 3D : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	EvC		2	E/O		1	O				

Remarque : *Grand oral portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Culture juridique et générale 3	3										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 1 : Droit privé comparé		0,75	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
EC 2 : Grands problèmes contemporains	0,75	EvC		2	E/O		1	M					
UE 4B : Droit privé fondamental 3	9												
EC 1 : Droit approfondi des contrats		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Droit approfondi de la responsabilité		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Procédure civile approfondie		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 4C : Droit pénal et sciences criminelles 2	9												
EC 1 : Procédure pénale approfondie		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h			
EC 2 : Droit pénal des mineurs		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
EC 3 : Droit pénal international		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours ou Clinique des droits		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				
EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire		4	EvT		1	A							

A : Voir le tableau des stages

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Pensée juridique 1 EC 1 : Histoire de la pensée juridique EC 2 : Histoire de la pensée juridique – Etudes approfondies	6	3	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E	1h
UE 1B : Droit public EC 1 : Théories constitutionnelles EC 2 : Origines historiques du droit administratif	9	1,5 3	EvT EvT		1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 1C : Droit privé EC 1 : Régime général des obligations EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux EC 3 : Droit pénal spécial	9	1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 1D : Droit international et européen <u>Matière à choisir (2 parmi les 4)</u> EC 1 : Droit international privé EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne EC 3 : Théorie des relations internationales EC 4 : Université d'été franco-tchèque	6	1,5 1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1	E E E E/O/M	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h 1h 1h

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Pensée juridique 2 EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques EC 2 : TD Initiation à la philosophie de l'histoire et à l'épistémologie du droit	9	3	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit européen EC 1 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme EC 2 : Politiques de l'Union Européenne	6	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Unité de spécialisation : une unité au choix parmi les 3 : <u>UE 2C1 – Droit privé</u> EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités <u>UE 2C2 – Droit public</u> EC 1 : Droit de la fonction publique EC 2 : Droit des contrats publics EC 3 : TD Droit des contrats publics <u>UE 2C3 – Environnement de l'entreprise</u> EC 1 : Histoire du droit social EC 2 : Droit des entreprises en difficultés EC 3 : TD Droit des entreprises en difficultés	12	4	EvT		1	E*	3h	1	E*	3h	1	E*	1h
			EvC		2	E/O		1	M		1	M	
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2D : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

Remarque : * Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC ce	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Pensée juridique 3 EC 1 : Théorie du droit EC 2 : Philosophie du droit	9	1,5 3	EvT EvT		1 1	E E	3h 3h	1 1	E E	3h 3h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 3B : Histoire du droit public EC 1 : Les grandes notions de droit public, approche historique et comparative EC 2 : Histoire de la justice	9	3 1,5	EvT EvT		1 1	O O		1 1	O O				
UE 3C : Histoire du droit privé EC 1 : Les grandes notions de droit privé, approche historique et comparative EC 2 : Histoire du droit des affaires	9	3 1,5	EvT EvT		1 1	E E	3h 1h	1 1	E E	3h 1h			
UE 3D : Anglais EC 1 : Anglais	3	1,5	EvC		2	E/O		1	O				

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : L'Etat et son environnement international EC 1 : Histoire du droit international EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat	6	 1,5 1,5	 EvT EvC	 	 1 2	 O E/O	 	 1 1	 O M	 	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 4B : Droit comparé EC 1 : Droit privé comparé EC 2 : Droit public comparé EC 3 : Législations et politiques étrangères	9	 1,5 1,5 1,5	 EvT EvC EvT	 	 1 2 1	 E E/O E/O/M	 1h 	 1 1 1	 E M M	 1h 			
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Mémoire de recherche EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours EC 3 : Stage et rapport de stage	15	 6 1,5	 EvT EvT	 	 1 1	 A A	 	 	 	 			

A : Voir le tableau des stages

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Entreprises	12												
EC 1 : Droit approfondi des sociétés 1		2,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Histoire du droit des affaires		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Régime général des obligations		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Fiscalité et comptabilité	9												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Exercices de comptabilité et fiscalité de l'entreprise		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1C : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

[illegible]

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Structures et vie de l'entreprise 1 EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2 EC 2 : Opérations sur les fonds EC 3 : Baux commerciaux et professionnels EC 4 : Contrats de distribution et relations fournisseurs	9	4,5	EvT		1	*	24h	1	A*	24h	Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Fiscalité de l'entreprise EC 1 : Fiscalité de l'entreprise (IS, revenus des dirigeants sociaux) EC 2 : Fiscalité de l'entreprise (TVA, CVAE, CFE et droit douanier) EC 3 : Fiscalité de l'entreprise (groupes et international)	6	3	EvT		1	**	5h	1	E**	5h		
UE 3C : Finances de l'entreprise EC 1 : Evaluation et analyse financière de l'entreprise EC 2 : Droit du financement	6	1,5 1,5	EvT EvT		1 1	E E	2h 2h	1 1	E E	2h 2h		
UE 3D : Pratique professionnelle EC 1 : Business Law EC 2 : Anglais des affaires (en vue du TOEIC) EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques EC 4 : Technique contractuelle – Atelier de professionnalisation	9	1 0,5 1,5 1,5	EvT EvT EvC EvC		1 1 2 2	E/O/M E/O/M E/O E/O		1 1 1 1	E/O/M E/O/M M M			

Remarque : *Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 3A.

** Ecrit 5 h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 3B.

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Structures et vie de l'entreprise 2	9										Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 1 : Propriété industrielle	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
EC 2 : Comptabilité commerciale	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
EC 3 : Fiscalité des opérations de cession et de fusion	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
UE 4B : Les salariés de l'entreprise	3												
EC 1 : Protection sociale des salariés et des dirigeants de société	0,75	EvC		2	E/O		1	M					
EC 2 : Place du salarié dans l'entreprise	0,75	EvC		2	E/O		1	M					
UE 4C : Risque et contentieux de l'entreprise	9												
EC 1 : Ateliers de professionnalisation et veille juridique	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
EC 2 : Contentieux de la propriété industrielle	1	EvC		2	E/O		1	M					
EC 3 : Contrôle et contentieux fiscal	1	EvC		2	E/O		1	M					
EC 4 : Optimisation fiscale de l'entreprise	1	EvC		2	E/O		1	M					
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Déontologies professionnelles	0,5	EvC		2	E/O		1	M					
EC 2 : Stage et rapport de stage ou mémoire ou rapport PMR	4	EvT		1	A								
EC 3 : MOOC ou concours ou colloque ou clinique juridique (optionnel)													

A : Voir le tableau des stages

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS DROIT DES AFFAIRES Option Droit Bancaire et Financier (DBF)

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 3A : Structures et vie de l'entreprise EC 1 : Droit approfondi des sociétés 2 EC 2 : Opérations sur les fonds EC 3 : Baux commerciaux et professionnels EC 4 : Contrats de distribution et relations fournisseurs	9	4,5	EvT		1	*	24h	1	A*	24h	Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
UE 3B : Finances de l'entreprise EC 1 : Droit du financement EC 2 : Evaluation et analyse financière de l'entreprise EC 3 : Institutions professionnelles bancaires et financières	15	3 2 2,5	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	2h 2h 2h	1 1 1	E E E	2h 2h 2h		
UE 3C : Pratique professionnelle EC 1 : Business Law EC 2 : Anglais des affaires (en vue du TOEIC) EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques	6	1 0,5 1,5	EvT EvT EvC		1 1 2	E/O/M E/O/M E/O		1 1 1	M E/O/M M			

Remarque : *Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 3A

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Fondements financiers	6										Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 1 : Droit de l'investissement		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
UE 4B : Ingénieries financières	9												
EC 1 : Culture et analyse financière		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Droit de la gestion patrimoniale		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Fiscalité bancaire et financière		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 4C : Procédures et entreprises	6												
EC 1 : Contentieux bancaire et financier		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Droit commercial et difficultés d'entreprises	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Déontologies professionnelles		0,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : MOOC (à choisir dans la sélection faite en début d'année)													
EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire		3,5	EvT		1	A		1	A				
EC 4 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours	0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M					

A : Voir le tableau des stages

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CONFORMITE ET CONTROLE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Entreprises	12												
EC 1 : Droit approfondi des sociétés 1		2,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Conformité et risques		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
EC 3 : Régime général des obligations		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1B : Fiscalité et comptabilité	9												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Exercices de comptabilité et fiscalité de l'entreprise		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1C : Environnement international	9												
EC 1 : Droit international privé		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Marché d'actifs		2,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h

[illegible]

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CONFORMITE ET CONTROLE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Fondamentaux juridiques et réglementaires	12											Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
EC 1 : Droit des marchés financiers	1,5	EvC		2	E		1	M					
EC 2 : Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance	1,5	EvC		2	E ou O		1	M					
EC 3 : Défaillances bancaires et financières	1,5	EvC		2	E		1	M					
EC 4 : Déontologie professionnelle et éthique	1,5	EvC		2	E		1	M					
UE 3B : Fondamentaux économiques et financiers	12												
EC 1 : Principes de la gestion des risques	1,5	EvC		2	E		1	M					
EC 2 : Economie bancaire et de l'assurance	1,5	EvC		2	E		1	M					
EC 3 : Théories économiques des crimes financiers	1,5	EvC		2	E		1	M					
EC 4 : Techniques avancées de détection des fraudes	1,5	EvC		2	E		1	M					
UE 3C : Approches transversales	6												
EC 1 : Responsabilité sociale de l'entreprise	2	EvC		2	E ou O		1	M					
EC 2 : Business communication	1	EvC		2	E ou O		1	M					

MASTER DROIT PRIVE PARCOURS CONFORMITE ET CONTROLE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Environnement juridique et financier EC 1 : Les marchés financiers : présentation et risques EC 2 : Les réformes Bâle II, Bâle III : contexte, contenu et conséquences EC 3 : La fraude EC 4 : Certification AMF	3	1,5	EvC		2	E		1	M		Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 4B : Conformité et contrôle interne EC 1 : Introduction à la conformité et au contrôle interne	9	0,5	EvC		2	E ou O		1	M				
EC 2 : La fonction conformité dans la banque		1,5	EvT		1	E	3	1	E	3			
EC 3 : Reporting en matière de conformité		1,5	EvT		1	E	3	1	E	3			
EC 4 : Management de la conformité		1	EvT		1	E	2	1	E	2			

UE 4C : Gestion des risques EC 1 : Expertise dans la prévention du risque de non-conformité EC 2 : Surveillance des risques de non-conformité	6	1,5	EvT		1	E	3	1	E	3	
		1,5	EvT		1	E	3	1	E	3	
UE 4D : Méthodologie EC 1 : Mémoire de spécialité (sources, méthodologie et règles du mémoire) EC 2 : Stage ou mémoire	12	1,5	EvT		1	O	45 min	1	O	45 min	
		4,5	EvT		1	A		1	A		

A : Voir le tableau des stages

* Le mémoire peut remplacer le stage. Ceci reste un cas exceptionnel qui doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Master
Droit public**

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 27 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

- Charles-André DUBREUIL ⇒ c-andre.dubreuil@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours Culture juridique :
 - Cyrille DOUNOT ⇒ cyrille.dounot@uca.fr
 - Nicolas LAURENT-BONNE ⇒ nicolas.laurent-bonne@uca.fr
- Parcours Carrières internationales :
 - Marie-Elisabeth BAUDOIN ⇒ m-elisabeth.baudoin@uca.fr
 - Frédéric CHARILLON ⇒ frederic.charillon@uca.fr
- Parcours Carrières publiques :
 - Sébastien DEFIX ⇒ sebastien.defix@uca.fr
 - Evan RASCHEL ⇒ evan.raschel@uca.fr
 - Sébastien HOURSON ⇒ sebastien.hourson@uca.fr
- Parcours Droit et Administration du secteur sanitaire et social :
 - Agnès ROCHE ⇒ agnes.roche@uca.fr
 - Philippe BERNAZ ⇒ philippe.bernaz@uca.fr

Contact en scolarité :

Scolarité école de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

Contrôle via l'appel, dans tous les EC en évaluation continue (quelle que soit l'UE).

+ au-delà de 2 absences justifiées (par EC), l'absence justifiée correspond à un zéro à l'EC comptant dans le calcul de la moyenne de l'UE.

+ au-delà de 2 absences injustifiées (par EC), l'absence injustifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Stages

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des stages et mémoires

Parcours	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit et administration du secteur sanitaire et social	M1	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire
	M2 (AES + ASS)	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire
Carrières publiques	M2 Option DPA	Mémoire			Mémoire + soutenance
	M2 Option DDACP	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
	M2 Option SP	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + Soutenance Ou Mémoire + soutenance
Carrières internationales	M2	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage Ou Mémoire + soutenance
Culture juridique	M2	Mémoire Et Stage	2 semaines	avant le 30 septembre n+1	Mémoire + soutenance Rapport de stage

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

En deuxième chance, le rattrapage des épreuves « rapport de stage », « Mémoire », « Soutenance », se fait sous la forme de la soumission d'un rapport de stage modifié ou d'un mémoire modifié et/ou d'une nouvelle soutenance.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est proposée

L'absence non justifiée entraîne la défaillance de l'étudiant.

Accès à la salle d'examen

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Nature des épreuves E/O/M :

L'enseignant choisit la nature de l'évaluation pour cet EC : un écrit et/ou un oral et/ou un mémoire et/ou une participation

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{de} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Compensation intégrale entre U.E. et entre semestre d'une même année.

Maquettes de la formation :

Légende

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES INTERNATIONALES

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Théorie	9												
EC 1 : Théories constitutionnelles		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<u>Matière au choix (1 parmi 2)</u>													
EC 2 : Histoire de la pensée juridique		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Université d'été franco-tchèque		1,5	EvT		1	E/O/M		1	M		1	M	
UE 1B : Les acteurs internationaux	6												
EC 1 : Acteurs et réseaux de l'action internationale		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : Socio-histoire des organisations internationales		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1C : Politique et économie internationales	9												
EC 1 : Théorie des relations internationales		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Économie politique internationale		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1D : Droit européen et international 1	6												
EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit des organisations internationales		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES INTERNATIONALES

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Droit constitutionnel	6												
EC 1 : Les constitutions face aux enjeux du XXIème siècle		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Les constitutions face aux enjeux du XXIème siècle		1	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit international 2	6												
EC 1 : Droit international humanitaire		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit international public		1	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2C : Agenda politique international	9												
EC 1 : Systèmes politiques comparés		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Pensée stratégique		2,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2D : Droit européen 2	6												
EC 1 : Politiques de l'Union Européenne		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2E : Anglais	3												
EC 1 : Anglais		1	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Enjeux juridiques et politiques des Droits de l'Homme	6										Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 1 : Human Rights in a Regional and Global context *		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 3B : Enjeux diplomatiques	6												
EC 1 : Politique étrangère comparée		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
EC 2 : L'action extérieure de l'Union Européenne		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 3C : Nouvel agenda international	6												
EC 1 : The international politics of technology and ecology		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Justice pénale internationale 1		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 3D : Transitions et reconstructions	6												
EC 1 : Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Démocratie et processus électoraux		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 3E : Méthodologie et recherche	6												
EC 1 : Epistémologie		0,5	EvT		1	E	1h	1	E	1H			
EC 2 : Grand Oral **		2	EvT		1	O		1	O				
<u>Matière au choix (1 parmi 2)</u>													
EC 3 : Méthodologie du mémoire de recherche		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				
EC 4 : Méthodologie du rapport de stage		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				

Remarques : * Ce cours peut être dispensé soit en langue française, soit en langue anglaise

** Le Grand Oral porte sur l'ensemble des enseignements du premier semestre

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Enjeux de sécurité	6										Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 1 : Espaces de sécurité comparés		1	EvT		1	E/O/M		1	M				
EC 2 : Cas pratiques de sécurité européenne		1	EvC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Actualité des crises et conflits		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 4B : Enjeux régionaux	9												
EC 1 : Post-Soviet Studies		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Pays émergents		1	EvC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Espace méditerranéen		1	EvC		2	E/O		1	M				
EC 4 : Législations et politiques étrangères		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				
UE 4C : Enjeux mondiaux	6												
EC 1 : Situations de post-conflit		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Justice pénale internationale 2		1	EvC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Le facteur religieux dans les relations internationales		0,5	EvT		1	E/O/M		1	M				
UE 4D : Recherche et pratique professionnelle	9												
EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire		4	EvT		1	A							
EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours ou Clinique des droits		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : L'Etat	15												
EC 1 : Théories constitutionnelles		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la décentralisation		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Droit de la décentralisation		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1B : L'action publique 1 (1 unité au choix)	12												
<u>UE 1B1 - L'économie publique</u>													
EC 1 : Droit public économique		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit public économique		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<u>UE 1B2 - La sécurité publique</u>													
EC 1 : Droit pénal spécial		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit pénal spécial		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Acteurs de la sécurité publique		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Options (2 choix parmi les 4)	3												
EC 1 : Origines historiques du droit administratif		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Criminologie		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : Théorie des relations internationales		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Histoire de la pensée juridique		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Les moyens publics	12												
EC 1 : Droit de la fonction publique		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droits des contrats publics		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 3 : TD Droits des contrats publics		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit public européen	6												
EC 1 : Droit de la Convention européenne des Droits de l'Homme		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Politiques de l'Union Européenne		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : L'action publique 2 (1 unité au choix)	9												
<u>UE 2C1 – Responsabilité et environnement</u>													
EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Droit de la responsabilité administrative		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Droit de l'environnement		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<u>UE 2C2 – Politiques et gestion</u>													
EC 1 : Gestion administrative, financière et comptable des organisations		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : TD Gestion administrative, financière et comptable des organisations		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	3H	1	E	1h
UE 2D : Compétences linguistiques	3												
EC 1 : Anglais		1,5	EvC		2	E / O		1	O		1	O	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Droit Public Approfondi (DPA)

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Droit public approfondi 1 EC 1 : Droit constitutionnel approfondi EC 2 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit public	12	3 2	EvC EvT		2 1	E/O E	 1h	1 1	M E	 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 3B : Pensée juridique EC 1 : Les grandes notions du droit public, approche historique et comparative EC 2 : Théorie du droit EC 3 : Philosophie du droit	9	2 2 2	EvT EvT EvT		1 1 1	O E E	 3h 3h	1 1 1	O E E	 3h 3h			
UE 3C : Méthodologie de la recherche EC 1 : Méthodologie du mémoire de recherche EC 2 : Epistémologie	6	2 1,5	EvT EvT		1 1	E/O/M E	 1h	1 1	M E	 1h			
UE 3D : Compétences linguistiques EC 1 : Anglais	3	0,5	EvC		2	E/O		1	O				

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Droit Public Approfondi (DPA)

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Droit public approfondi 2	12										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 1 : Droit administratif approfondi		3	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Droit international public approfondi		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Droit public comparé		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 4B : Perspectives juridiques	6												
EC 1 : Processus historique de construction de l'Etat		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Droit public de la concurrence		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 4C : Recherche en droit	12												
EC 1 : Entraînement à l'oral		1	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Mémoire de recherche		2,5	EvT		1	A							
EC 3 : Grand oral*		1,5	EvT		1	O		1	O				
EC 4 : Législations et politiques étrangères		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				
<u>Matière au choix (1 parmi 4) :</u>													
EC 5 : Organisation d'un colloque		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				
EC 6 : Projet d'écriture collectif		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				
EC 7 : Atelier de recherche		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				
EC 8 : Clinique des droits		0,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				

REMARQUE : *Le grand oral est associé à la soutenance du mémoire. Il consiste en une présentation de 15 minutes, sur une question de droit public général en lien avec le sujet de mémoire, après une préparation de 60 minutes, et donne lieu à de brefs échanges avec les membres du jury.

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Droit des Affaires des Collectivités publiques (DDACP)

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : L'action contractuelle des collectivités publiques EC 1 : Opérations d'aménagement EC 2 : Droit des marchés publics et des concessions EC 3 : Droit des marchés publics et des concessions – Etudes approfondies EC 4 : Contrats spéciaux EC 5 : Grand oral *	12	1,5 1,5 1,5 1,5 1	EvC EvT EvC EvC EvT		2 1 2 2 1	E/O E E/O E/O O	1h	1 1 1 1 1	M E M M O	1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 3B : La valorisation des ressources des collectivités publiques EC 1 : Fiscalité locale EC 2 : Valorisation des propriétés publiques EC 3 : Etudes de cas en propriété intellectuelle	12	1,5 3 1,5	EvT EvC EvC		1 2 2	E E/O E/O	1h	1 1 1	E M M	1h			
UE 3C : Suivi de projet de collectivités publiques EC 1 : Gestion et financement de projet 1	3	1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 3D : Compétence linguistique EC 1 : Anglais	3	0,5	EvC		2	E/O		1	O				

*Portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des enseignements de l'UE 3A

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A: Les collectivités publiques et l'action publique EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme EC 2 : Droit et pratique de l'urbanisme – études approfondies EC 3 : Droit et pratique des services publics EC 4 : Droit des entreprises et des participations publiques EC 5 : Droit public de la concurrence EC 6 : Gestion des ressources humaines EC 7 : Grand oral *	12											Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
	0,5	EvC		2	E/O		1	M					
	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h				
	1	EvC		2	E/O		1	M					
	1	EvC		2	E/O		1	M					
	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h				
	1	EvT		1	O		1	O					
UE 4B : Le contentieux des collectivités publiques EC 1 : Contentieux contractuels EC 2 : Contentieux contractuels – Etudes de cas EC 3 : Contentieux de l'urbanisme et de l'environnement – Etudes de cas EC 4 : Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne EC 5 : Contentieux pénal des affaires publiques	12												
	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
	1	EvC		2	E/O		1	M					
	1	EvC		2	E/O		1	M					
	1	EvC		2	E/O		1	M					
	1	EvT		1	E	1h	1	E	1h				
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Gestion et financement de projet 2	6												
	1,5	EvC		2	E/O		1	M					

EC 2 : Projet collectif (Organisation d'un colloque ou conférence, projet territorial) ou Atelier d'écriture et de recherches juridiques EC 3 : Clinique des droits EC 4 : Stage et rapport de stage ou mémoire		1	EvT		1	A				
---	--	---	-----	--	---	---	--	--	--	--

A : Voir tableau des stages

*Portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des enseignements de l'UE 4A

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Sécurité Publique (SP)

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Droit pénal	6										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 1 : Droit pénal général		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h			
EC 2 : Délinquance économique et financière	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h				
UE 3B : Libertés et droits fondamentaux	6												
EC 1 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit pénal		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
EC 2 : Libertés et droits fondamentaux : aspects de droit public	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h				
UE 3C : Organisation des forces de sécurité	9												
EC 1 : Organisation de la sécurité interne		2,25	EvT		1	E*	1h	1	E*	1h			
EC 1a : Organisation de la sécurité publique													
EC 1b : Organisation de la sécurité civile													
EC 2 : Organisation des forces de sécurité externe : les enjeux stratégiques de la défense	2,25	EvT		1	E	3h	1	E	3h				
UE 3D : Identification du phénomène criminel	3	1,5	EvT		1	E*	1h	1	E*	1h			
EC 1 : Criminalistique													
EC 2 : Criminologie approfondie													
UE 3E : Préparation aux concours de la sécurité publique	6												
EC 1 : Méthodologie		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 2 : Anglais	1,5	EvC		2	E/O		1	O					

*Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CARRIERES PUBLIQUES Option Sécurité Publique (SP)

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Actualités des crises et conflits	3	1,5	EvC		2	E/O		1	M		Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 4B : Renouvellement des enjeux de sécurité publique	3	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 4C : Renouvellement des forces de sécurité publique EC 1 : Les forces du contrôle de la sécurité publique EC 2 : Le contrôle des forces de la sécurité publique	3	1,5	EvT		1	O*		1	O*				
UE 4D : Droit pénal approfondi EC 1 : Procédure pénale approfondie EC 2 : Droit pénal des mineurs	9	3 1,5	EvT EvT		1 1	E E	3h 1h	1 1	E E	3h 1h			
UE 4E : Droit et pratique des services publics	3	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 4F : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours	9	4,5	EvT		1	A							

A : Voir tableau des stages

*Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Pensée juridique 1 EC 1 : Histoire de la pensée juridique EC 2 : Histoire de la pensée juridique – Etudes approfondies	6	3	EvT		1	E*	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1B : Droit public EC 1 : Théories constitutionnelles EC 2 : Origines historiques du droit administratif	9	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		3	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Droit privé EC 1 : Régime général des obligations EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux EC 3 : Droit pénal spécial	9	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1D : Droit international et européen <u>Matière au choix (2 parmi les 4)</u> EC 1 : Droit international privé EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne EC 3 : Théorie des relations internationales EC 4 : Université d'été franco-tchèque	6	1,5 1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1	E E E E/O/M	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h 1h 1h

*Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Pensée juridique 2 EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques EC 2 : TD Initiation à la philosophie de l'histoire et à l'épistémologie du droit	9	3	EvT		1	E	3h	1	E	3H	1	E	1h
		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2B : Droit européen EC 1 : Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme EC 2 : Politiques de l'Union Européenne	6	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2C : Unité de spécialisation (une unité au choix parmi les 3) <u>UE 2C1 – Droit privé</u> EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités <u>UE 2C2 – Droit public</u> EC 1 : Droit de la fonction publique EC 2 : Droit des contrats publics EC 3 : TD Droit des contrats publics <u>UE 2C3 – Environnement de l'entreprise</u> EC 1 : Histoire du droit social	12	4	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
			EvC		2	E/O		1	M		1	M	
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
			EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
			EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
			EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

EC 2 : Droit des entreprises en difficultés		2	EvT		1	E	3h	1	E	3h		E	1h
EC 3 : TD Droit des entreprises en difficultés		2	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2D : Anglais	3												
EC1 : Anglais		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Pensée juridique 3	9										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 1 : Théorie du droit		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h			
EC 2 : Philosophie du droit		3	EvT		1	E	3h	1	E	3h			
UE 3B : Histoire du droit public	9												
EC 1 : Les grandes notions de droit public, approche historique et comparative		3	EvT		1	O		1	O				
EC 2 : Histoire de la justice		1,5	EvT		1	O		1	O				
UE 3C : Histoire du droit privé	9												
EC 1 : Les grandes notions de droit privé, approche historique et comparative		3	EvT		1	E	3h	1	E	3h			
EC 2 : Histoire du droit des affaires		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 3D : Anglais	3												
EC 1 : Anglais		1,5	EvC		2	E/O		1	O				

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : L'Etat et son environnement international	6										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 1 : Histoire du droit international		1,5	EvT		1	O		1	O				
EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 4B : Droit comparé	9												
EC 1 : Droit privé comparé		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
EC 2 : Droit public comparé		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Législations et politiques étrangères		1,5	EvT		1	E/O/M		1	E/O/M				
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle	15												
EC 1 : Mémoire de recherche		6	EvT		1	A							
EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours													
EC 3 : Stage et rapport de stage		1,5	EvT		1	A							

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1A : Fondamentaux juridiques	9												
EC 1 : Droit approfondi du travail		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la sécurité sociale		3	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 1B : Questions sanitaires et sociales	9												
EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		3	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Sociologie de la déviance		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 1C : Approfondissements	6												
EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : Droit de la sécurité sociale		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 1D : Professionnalisation	6												
EC 1 : TD Techniques d'enquêtes		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : TD Communication orale		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 2A : Les collectivités publiques et leurs moyens d'action	6												
EC 1 : Droit la fonction publique		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Gestion administrative, financière et comptable des organisations		1	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2B : Politiques publiques	6												
EC 1 : Système de protection sociale en Europe		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
UE 2C : Approfondissements	9												
EC 1 : Système de protection sociale en Europe		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 2 : Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Gestion administrative, financière et comptable des organisations		1,5	EvC		2	E/O		1	M		1	M	
UE 2D : Professionnalisation	9												
EC 1 : Stage et rapport de stage ou mémoire		3	EvT		1	A					1	M	
EC 2 : Anglais		1,5	EvC		2	E/O		1	O		1	O	

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration du Secteur Social

Semestre 3 ::	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social	12												
EC 1 : L'organisation sanitaire		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
EC 2 : Les acteurs du secteur social		1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h			
EC 3 : Les acteurs du secteur social – Etudes de cas		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 4 : Droit des marchés publics et des concessions		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
UE 3B : Gestion du secteur social	6												
EC 1 : L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation		1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h			
EC 2 : Psychosociologie du travail		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
UE 3C : Outils de professionnalisation	12												
EC 1 : Anglais		1,5	EvC		2	E/O		1	O				
EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 3 : Techniques d'enquêtes		1,5	EvC		2	E/O		1	M				
EC 4 : Note de synthèse		1,5	EvC		2	E/O		1	M				

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics EC 2 : Gestion des ressources humaines EC 3 : Gestion des ressources humaines – Etudes de cas	6	 1 1 1	 EvT EvT EvC	 	 1 1 2	 E E E/O	 1h 1h 	 1 1 1	 E E M	 1h 1h 	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 4B : Insertion, famille, dépendance et action publique EC 1 : Enfance, famille et action publique EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique EC 3 : Approche social du handicap et de la vieillesse EC 4 : Exclusion, insertion et action publique	12	 1,5 1,5 1,5 1,5	 EvC EvT EvC EvC	 	 2 1 2 2	 E/O E E/O E/O	 3h 	 1 1 1 1	 M E M M	 3h 			
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social EC 2 : Communication orale dans le secteur social EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire	12	 1,5 1,5 3	 EvC EvC EvT	 	 2 2 1	 E/O E/O A	 	 1 1 	 M M 	 			

A : voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration des Etablissements de Santé

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social	9											Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
EC 1 : L'organisation sanitaire	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h				
EC 2 : Les acteurs du secteur social	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h				
EC 3 : Droit des marchés publics et des concessions	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h				
UE 3B : Administration des établissements sanitaires	9												
EC 1 : Les établissements de santé	1,5	EvT		1	E	3h	1	E	3h				
EC 2 : Financement des établissements de santé	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h				
EC 3 : Responsabilité des établissements	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
UE 3C : Outils de professionnalisation	12												
EC 1 : Note de synthèse	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
EC 2 : Anglais	1,5	EvC		2	E/O		1	O					
EC 3 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire	1,5	EvC		2	E/O		1	M					
EC 4 : Techniques d'enquêtes	1,5	EvC		2	E/O		1	M					

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Administration des Etablissements de Santé

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics EC 2 : Gestion des ressources humaines EC 3 : Gestion des ressources humaines – Etudes de cas	6	1 1 1	EvT EvT EvC		1 1 2	E E E/O	1h 1h	1 1 1	E E M	1h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 4B : Action de l'Etat EC 1 : Etat et établissements de santé EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique EC 3 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse EC 4 : Droits et devoirs des patients et des praticiens	12	1,5 1,5 1,5 1,5	EvC EvT EvC EvC		2 1 2 2	E/O E E/O E/O	3h	1 1 1 1	M E M M	3h			
UE 4C : Recherche et pratique professionnelle EC 1 : Communication orale dans le secteur sanitaire EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire EC 3 : Stage et rapport de stage ou mémoire	12	1,5 1,5 3	EvC EvC EvT		2 2 1	E/O E/O A		1 1	M M				

A : Voir tableau des stages

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Management et Administration du Secteur Social

Semestre 3 :

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social EC 1 : L'organisation sanitaire EC 2 : Les acteurs du secteur social EC 3 : Les acteurs du secteur social – études de cas EC 4 : Droit des marchés publics et des concessions	12	1,5 1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvC EvT		1 1 2 1	E E E/O E	1h 3h 1h	1 1 1 1	E E M E	1h 3h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 3B : Gestion du secteur social EC 1 : L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation EC 2 : Psychosociologie du travail	6	1,5 1,5	EvT EvC		1 2	E E/O	1h 	1 1	E M	1h 			
UE 3C : Outils de professionnalisation EC 1 : Anglais EC 2 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	12	1,5 4,5	EvC EvC		2 2	E/O E/O	 	1 1	O M	 			

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics	3	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 4B : Insertion, famille, dépendance et action publique EC 1 : Enfance, famille et action publique	18	3	EvC		2	E/O	1	M	3h				
EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique		1,5	EvT		1	E	1	E					
EC 3 : Approche social du handicap et de la vieillesse		3	EvC		2	E/O	1	M					
EC 4 : Exclusion, insertion et action publique		1,5	EvC		2	E/O	1	M					
UE 4C : Outils de professionnalisation EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	9	4,5	EvC		2	E/O		1	M				

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Management et Administration des Etablissements de Santé

Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social EC 1 : L'organisation sanitaire EC 2 : Les acteurs du secteur social EC 3 : Droit des marchés publics et des concessions	9	1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 3B : Administration des établissements sanitaires EC 1 : Les établissements de santé EC 2 : Financement des établissements de santé EC 3 : Responsabilité des établissements	9	1,5 1,5 1,5	EvT EvT EvC		1 1 2	E E E/O	3h 1h	1 1 1	E E M	3h 1h			
UE 3C : Outils de professionnalisation EC 1 : Anglais EC 2 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	12	1,5 4,5	EvC EvC		2 2	E/O E/O		1 1	O M				

MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS DROIT ET ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL Option Management et Administration des Etablissements de Santé

Semestre 4 :

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4A : Action des collectivités publiques EC 1 : Droit et pratique des services publics	3	1,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)		
UE 4B : Action de l'Etat EC 1 : Etat et établissements de santé	18	3	EvC		2	E/O	1	M	3h				
EC 2 : Handicap, vieillesse et action publique		1,5	EvT		1	E	1	E					
EC 3 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse		3	EvC		2	E/O	1	M					
EC 4 : Droits et devoirs des patients et des praticiens		1,5	EvC		2	E/O	1	M					
UE 4C : Outils de professionnalisation EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	9	4,5	EvC		2	E/O		1	M				